

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 3 (1975)
Heft: 1

Artikel: Sorens
Autor: Tornare, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SORENS

Sorens, en patois « Chorin », le nom de ce village est un toponyme, rude comme doivent l'être ses habitants. La pente où sont adossées ses maisons l'est aussi. C'est une sorte d'escalier, une rampe qu'il faut gravir. Au bas, le hameau du Gérignoz, au centre le village, et au haut, jouxtant les forêts du Gibloux, Malessert, le dernier hameau, dominant le paysage. La visite de ces lieux est ainsi faite d'efforts successifs, mais qui sont largement compensés par une vue magnifique qui dédommage le visiteur. Les demeures paysannes s'y élèvent en amphithéâtre, jalouses, semble-t-il, d'avoir chacune leur place au soleil. Elles s'étagent en gradins jusqu'en Pépin, la haute ferme que le Collège Saint-Michel hérita des moines d'Humilimont, lors de la suppression de cette abbaye norbertine. Une dénivellation de trois cents mètres et une heure de marche, voilà ce que demande la montée jusqu'aux dernières maisons.

Ce village, qui s'étage sur le versant ensoleillé dès la pointe du jour, est compartimenté par cinq ruisseaux dont les ondes murmurantes glissent vers la plaine, vers la Sionge qui les accueille toutes, comme les cinq doigts de la main, pour les conduire à la Sarine qui est leur mère. Voulez-vous faire leur connaissance ? Voici leurs noms qui sonnent clair : Rios du Gérignoz, de l'Abbaye, de Jotterand (Dzothèrin), de la Combaz, des Jorettes. Les sources sont nombreuses, abondantes, et les ruisseaux poissonneux. On y pêche, avec ou sans permis, des truites délicates.

Le climat de Sorens est très salubre, les brouillards y sont rares, les journées chaudes, les nuits fraîches. Si la Valsainte et Cerniat appartiennent aux contrées les plus humides de notre canton, avec des précipitations annuelles de 157 cm. et une moyenne de 134 jours pluvieux, Sorens accuse une hauteur de 120 cm. au pluviomètre. En Basse-Gruyère, les ondées soudaines, souvent imprévues, déferlent d'abord sur ce village, par la trouée du Giboux. Les hauteurs marécageuses de Sorens furent longtemps l'habitat d'une classe de gagne-petit, excellant dans la vannerie, comme dans le vagabondage, ayant pris, sans doute, comme patron, saint Paul, premier ermite qui, dans son désert de la Thébaïde s'était tissé un vêtement de joncs flexibles. Au surplus, cette gent du quartier des Jorettes, qui possède un langage particulier, dénommé « argot de Sorens », paraît à l'origine du sobriquet « lè vugilyè » ou « lè pouârta kritse » donné parfois au village. Ce jargon est d'origine vraisemblablement celtique, où certains étymologues reconnaissent des racines grecques. Ce patois singulier a probablement été importé de la Bourgogne par quelques tribus qui ne réussirent jamais à s'assimiler. Mais le véritable sobriquet donné aux gens de Sorens est « lè moutso » soit les « sans queue », allusion à l'antilope légère qui plastronne sur leurs armes et court sur les hauteurs du Gibloux.

Le tressage de la paille était jadis l'occupation préférée de nombreuses familles pauvres, si l'on en croit ce malicieux couplet, un peu rosse, recueilli par un folkloriste et que je livre ici, sans intention blessante, mais à titre curieux... disons documentaire :

Chon lè filyè dè Chorin
Ke chon chemin lè kâlyè :
Chon pao pethou fro dou bri
Ke chon parmi la palye.
L'ou fô travalyî to l'an
Por avi on bokon dè pan.

En période électorale, le Sorensois a le sang chaud, il devient parfois ombrageux et son esprit d'indépendance se manifeste alors avec véhémence. On sent battre un cœur ardent sous une écorce rude. Dans les deux pîtes de partis qui sépare la chaussée, les discussions et les polémiques vont bon train. Lorsque la période d'effervescence est passée, tout se calme, tout se rassérène comme un lac après une tempête et la vie locale reprend son train-train journalier.

UN PEU D'HISTOIRE

Origine de la paroisse

Au XV^e siècle, à l'occasion de l'installation du curé de Vuippens, Bassetti, il est fait mention pour la première fois de la chapelle de Sorens. Le nouveau curé se présenta à la porte de l'église de Vuippens, devant l'Abbé d'Humilimont, avec les lettres d'institution de l'Evêque de Lausanne et promit de

desservir l'église de Vuippens ainsi que la chapelle de Sorens, fille de l'église-mère, le 14 avril 1463.

A cette date, le curé de Vuippens devait, du moins de temps en temps, célébrer la messe dans cette chapelle de Sorens, la première connue, mais dont aucun document n'indique l'origine, ni l'emplacement.

En 1686, Jean Moullet, de Sorens, fit bâtir une chapelle dédiée à saint Bernard de Menhon et à saint Michel, au-dessus du village, au lieu dit « Plan des Marais » et la dota d'une rente de 50 batz (7 fr.). D'autres fondations vinrent s'ajouter à la première et en 1752 elle avait un revenu de 20 fr.. Les fonds administrés par la commune se perdirent en partie : le reste fut transporté à la nouvelle chapelle du village, qui devint, au moment de la séparation, l'église paroissiale. Mais à cette occasion elle fut réparée et agrandie avec le cimetière et la cure. Les plans de M. Lendi, architecte, portaient la dépense pour l'église de 3 275 fr., pour les murs du cimetière 1 600 fr. et pour les réparations de la cure 1 500 fr. Ce devis était si exact que la somme a été triplée.

Mgr Marilley consacra l'église et bénit le nouveau cimetière la même année, le 30 octobre.

Décret de séparation

Après avoir pris connaissance du nouveau mémoire de la commune de Sorens du 3 octobre 1860, réitérant sa demande de séparation paroissiale, écartée par arrêté du 13 février 1860.

Lecture faite du contre-mémoire des communes de Marsens et de Vuippens du 20 novembre 1860 ainsi que de la contre-pétition de 66 ressortissants de la commune de Sorens, concluant au maintien du prédit arrêté :

Vu les pièces et enquêtes concernant cette question ;

Entendu le rapport de la direction des cultes ;

Considérant

que la commune de Sorens se trouve en mesure de subvenir aux frais de son érection en paroisse, sans assumer des charges trop onéreuses, que la population de 662 habitants disséminés sur le versant du Gibloux, à une distance assez considérable de Vuippens, justifie l'opportunité de cette mesure, qui reste aujourd'hui le vœu de la majorité de ses ressortissants, dont les motifs particuliers et récents ont été convenablement appréciés par le Conseil d'Etat ;

Arrêté :

1. La commune de Sorens sera considérée comme paroisse nouvelle détachée de l'ancienne paroisse de Vuippens, aussitôt que l'autorité ecclésiastique compétente en aura prononcé l'érection et après l'accomplissement des conditions suivantes :
 - a) Le bénéfice destiné à l'entretien de son curé sera constitué en con-

- formité de l'art. 5 de l'arrêté du 12 février 1849, de manière à produire un revenu de 1 000 francs, auquel sera ajouté le logement, le jardin et l'affouage.
- b) La chapelle actuelle de Sorens sera agrandie selon le devis présenté par l'intendant des bâtiments de l'Etat.
 - c) Le cimetière de la nouvelle paroisse sera érigé selon les nouvelles prescriptions ecclésiastiques, moyennant l'agrément de la direction de police, à teneur de l'art. 212 de la loi sanitaire.
2. Aucune indemnité, aucun partage des biens paroissiaux n'est admis entre la commune de Sorens et les communes de Vuippens et de Marsens, qui donneront au bénéfice des fondations existantes en faveur de la paroisse primitive, sauf celles répondant à des charges qui, pour des motifs particuliers, doivent être acquittées dans la nouvelle paroisse.

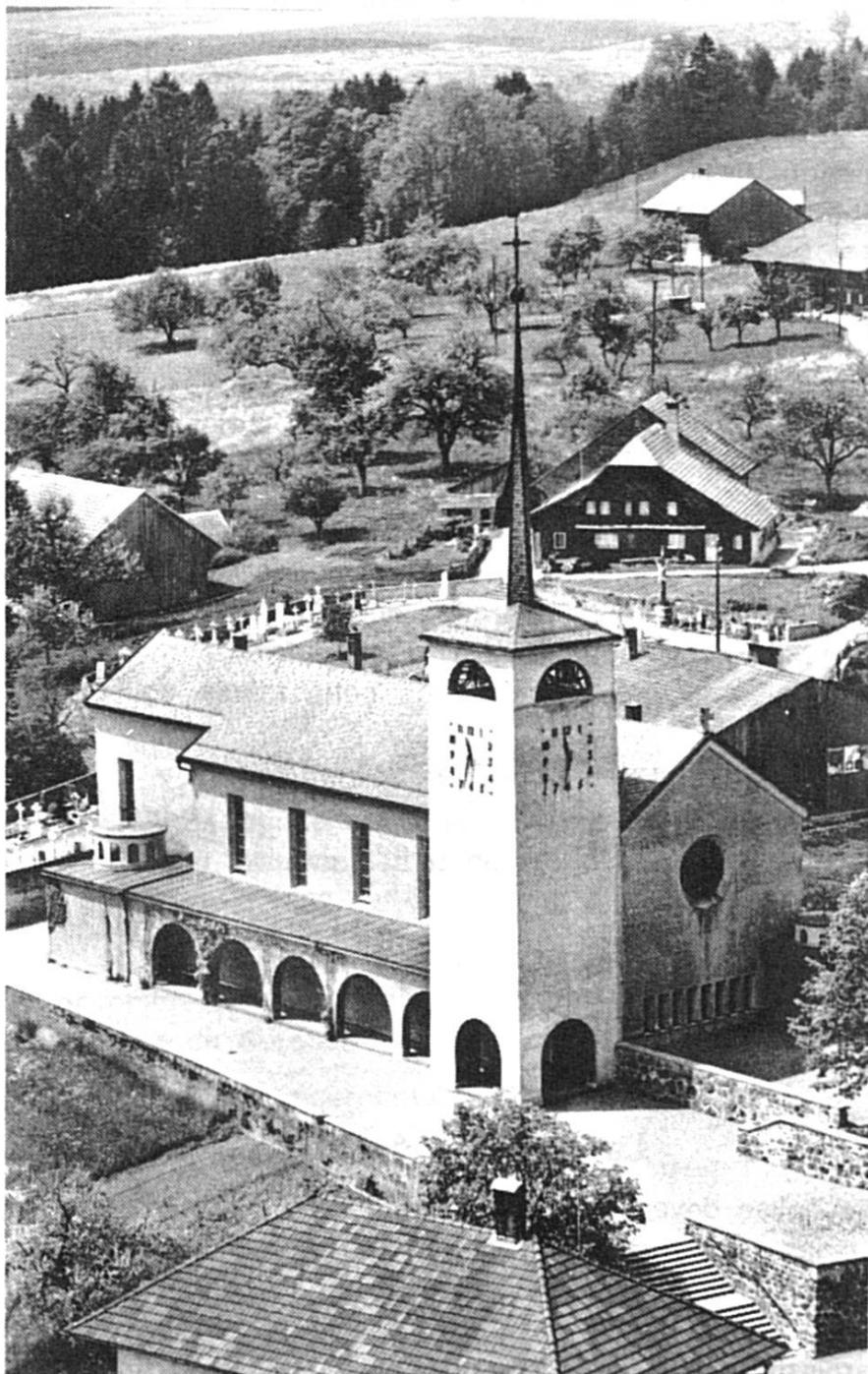
3. Sorens devra, par contre, rembourser à l'ancienne paroisse de Vuippens sa part de sa dette primitive de la construction de l'église paroissiale et lui faire abandon, sans récupération aucune, de toutes les prestations avancées et paiements faits jusqu'à la promulgation du présent arrêté, pour contribuer à la reconstruction de cette même église, ensuite du dernier incendie.

Donné en Conseil d'Etat, à Fribourg, le 8 février 1861.

Le président : Vaillant

La nouvelle église

L'ancienne église devenant trop petite pour permettre d'assister honorairement à la messe et de grandes réparations devenant urgentes, les paroissiens, en assemblée du 13 juin 1933, décidèrent la construction d'une nouvelle église. Le Conseil de paroisse est présidé par M. Marcel Romanens. Le Conseil paroissial est en outre composé de MM. Calixte Romanens, Oscar Romanens, Gustave Pythoud et Emilién Romanens. Le curé desservant est M. l'abbé Joseph Terrapon, qui se donna à la tâche afin de mener à bien toutes les constructions et la souscription. Le devis établi par l'architecte Dumas de Romont est de 250 000 francs. La commune de Sorens fait don du gravier et du bois nécessaire à la construction. Les travaux commencèrent en automne 1933. En date du 1^{er} septembre, le Conseil d'Etat ratifie la décision de la construction d'une nouvelle église. Les travaux de terrassement et de maçonnerie sont confiés à MM. Rusca Frères à Bulle et Magnin Edmond à Sorens. Les travaux de charpente sont adjugés à M. Jules Décotterd à Echarlens, la couverture et ferblanterie à M. Joseph Dafflon à Marsens.



La bénédiction des cloches a lieu le 19 novembre 1944.

1. Cloche Sainte-Thérèse, ré bémol, 1 800 kg. Marraine : Mme Vve Dr Geinoz. Parrain : M. Marcel Romanens, président de paroisse.
2. Cloche Saint-Michel, sol bémol, 650 kg. Marraine : Mme Lucien Despond, Bulle. Parrain : M. Aloys Ayer, juge, Bulle.
3. Cloche Saint-Joseph, la bémol, 450 kg. Marraine et parrain : Mme et M. Jules Ayer, syndic et député, à Sorens.

Bienfaiteurs de l'église, des pauvres

En 1861, Mme Sophie Lanthmann, née Ropraz, a légué pour ornements, 100 francs.

Rose Ropraz, par testament de 1874, institue héritier unique de tous ses biens non légués Louis Meillaz, absent du pays, avec cette restriction que, si son héritier meurt sans enfant légitime, elle lui substitue l'église de Sorens pour l'entretien des ornements. De plus, elle lègue, payables après sa mort, 300 francs, pour les besoins de la sacristie de Sorens.

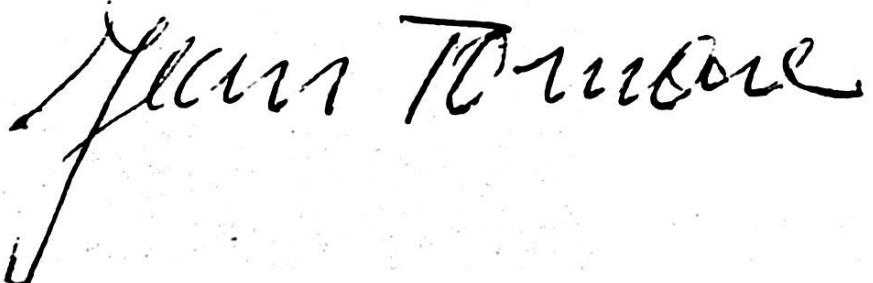
Le Conseil, après l'approbation de l'assemblée paroissiale, fait un accord avec M. Louis Meillaz, qui a livré 500 fr. pour les prétentions de l'église. Sur ces legs 300 fr. furent prélevés pour payer les tableaux des autels.

Nicolas Tornare donne 100 francs pour ornements, à la disposition du curé.

En 1891, M. Romanens remet 50 francs et la commune 100 francs pour le grand lustre.

Deux anonymes ont donné chacun 150 fr. : le curé a acheté avec une partie de cette somme, un ciboire et des candélaïres.

Un tableau représentant la naissance de la sainte Vierge, copie d'un tableau de maître, a été donné à l'église par un M. Ropraz de Sorens, établi en Russie. Ce tableau, qui avait une certaine valeur, laissé dans l'humidité, est aujourd'hui complètement détérioré.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Tornare". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'J' at the beginning.

FELICITATIONS

Monsieur Jean TORNARE, pour l'excellente présentation de votre beau village. Nous sommes persuadés qu'après avoir lu ces pages, le public s'intéressera à visiter ce charmant coin de terre et vous rendra visite. Il vous trouvera au terrain de Camping, La Forêt, que vous avez créé en tant que Président de la Société de Développement de votre village, pour vous dire MERCI!